PARTENARIAT DEFI JOB

Company name : TRALUX

Activity sector : Activités immobilières

Company category : PME

Description of the action

Accueillir sur les chantiers des personnes en réinsertion professionnelle après une période d'incarcération avec l'objectif de les former aux métiers du Batiment.

Context

Défi Job (www.defijob.lu) est une Asbl dont la mission est de raccompagner vers l'emploi, des personnes volontaires après une période d'incarcération. Un premier stage au sein de la structure de Défi Job leur permet de réactiver les compétences et les comportements en vue de retrouver du travail.

Après cette période, Tralux accueille en immersion une ou plusieurs personnes afin de leur permettre de se confronter au travail en entreprise.

Cette action s'inscrit dans le plan d'action Diversité et permet de favoriser la rencontre entre des parcours pluriels.

Approach

Les personnes en réinsertion sur nos chantiers sont placées sous la supervision d'un responsable de chantier, tuteur, qui accompagne de façon individualisée leur "apprentissage" professionnel. Les personnes sont rapidement intégrées aux équipes, et suivies au quotidien.

Objectives

Réussir la réinsertion, en :

- allant au bout de la période d'immersion (3 à 6 mois)
- concrétisant par une embauche
- l'intégrant au sein d'un parcours de formation qualifiante

Impact

Une réinsertion réussie permet l'embauche de la personne. En lui donnant un travail fixe, l'entreprise lui permet de se reconstruire et de se projeter dans l'avenir. C'est une nouvelle chance.

Pour les équipes qui travaillent au quotidien avec les personnes en réinsertion c'est une grande satisfaction que de participer à leur reconstruction. Cette réussite encourage et valorise la solidarité, qui est une de nos valeurs.

« To do »

- Visiter les infrastructures de Defi Job avec le tuteur
- Assurer un suivi individualisé
- Attitrer un tuteur engagé et volontaire
- Etre progressif dans le niveau de résultat attendu. La réinsertion prend du temps.
- Travailler avec Defi Job pour selectionner les personnes et valider leur engagement/motivation envers le métier ciblé

« Not to do »

- Ne pas accompagner la personne.
- L'isoler du fait de son statut